

(1)

(N° 221.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1896.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture et des
Travaux publics pour l'exercice 1896 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. MAENHAUT.

ART. 9.

Intercaler dans le libellé, après les mots : « *pour cause de charbon* », les
mots : « *et pour toutes autres maladies contagieuses exigeant abatage par
ordre des autorités ; indemnités pour dommages résultant de la stomatite
aphteuse* » ;

et porter le chiffre du crédit demandé à 1,300,000 francs.

J. MAENHAUT,

JOS. HOYOIS,

THIENPONT,

ALBERT LEFEBVRE.

(1) Budget, n° 295, VII (session de 1894-1895).
Rapport, n° 59.
Amendements, n° 16, 86, 202 et 217.